

## Contact alimentaire: la bibliothèque thématique

Recherche par mots-clés

Recherche le mot: *Liste des mots-clés*

Catégorie : Produits de consommation

<u>Titre</u>	<u>Type</u>	<u>Date</u>
<u>Avis de la Commission de la sécurité des consommateurs du 8 novembre 2000 relatif aux éthers de glycol</u>	Article	23/06–2004
<u>Certification NF 229 – Sacs Congélation</u>	Article	15/09–2004
<u>Certification NF 230 – Aluminium ménager</u>	Article	15/09–2004
<u>Décision de la Commission du 7 décembre 1999 adoptant des mesures qui interdisent la mise sur le marché de jouets et d'articles de puériculture destinés à être mis en bouche par des enfants de moins de trois ans, fabriqués en PVC souple contenant une...</u>	Article	21/06–2004
<u>Décret n°89–662 du 12 septembre 1989 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets</u>	Article	23/06–2004
<u>Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil, du 3 décembre 2001, relative à la sécurité générale des produits (en français et en anglais)</u>	Article	21/06–2004
<u>Directive 87/357/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits qui, n'ayant pas l'apparence de ce qu'ils sont, compromettent la santé ou la sécurité des consommateurs (en français et anglais)</u>	Article	21/06–2004
<u>NF EN 12868 Décembre 1999 Articles de puériculture – Méthodes pour déterminer la libération de N–nitrosamines et de substances N–nitrosables par les tétines et les sucettes en élastomère ou caoutchouc</u>	Article	02/09–2005
<u>NF EN 1400+A1 – juin 2014 – Articles de puériculture – Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants – Exigences de sécurité et méthodes d'essai</u>	Article	30/06–2014
<u>Note d'information n° 2013–186 du 31 octobre 2013 relative aux Matériaux et objets complexes destinés au contact des denrées alimentaires</u>	Article	16/04–2015
<u>Note d'information n° 2013–98 du 27 mai 2013 relative aux matériaux et objets en matières plastiques destinés au contact des denrées alimentaires</u>	Article	16/04–2015
<u>QE E–0837/96 Risques liés au plomb</u>	Article	21/06–2004
<u>QE E–0941/00 Interdiction de l'utilisation de tungstates pour le traitement du bois (1)</u>	Article	21/06–2004
<u>QE E–0942/00 Utilisation de tungstates pour le traitement du bois (2)</u>	Article	21/06–2004
<u>QE E–0943/00 Utilisation de tungstates pour le traitement du bois (3)</u>	Article	21/06–2004
<u>QE E–1435/99 Nocivité, pour les enfants en bas âge, des jouets contenant des phtalates</u>	Article	21/06–2004
<u>QE E–3813/97 Jouets contenus dans des produits alimentaires</u>	Article	21/06–2004

Contact alimentaire: la bibliothèque thématique

<u>Report on the inter-laboratory comparison exercise organised by the European Union Reference Laboratory for Food Contact Materials</u>	Article	30/08-2017
---	---------	------------